

Image not found or type unknown



## travaux non indemnisés

Par **laura1002**, le **18/01/2019** à **09:45**

Bonjour, je suis locataire d'un local commercial depuis 5 ans et il y a de gros travaux à effectuer (par le propriétaire) qui m'empêcherait de travailler durant au moins un mois malheureusement dans mon bail il est stipulé que je ne peux être indemnisé si les travaux durent moins de 40 jours (21 jours la nouvelle loi), si la loi a changé mon bail aussi ?